

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

28/04/2010

Objet : L'an deux mille dix et le vingt-huit avril à dix sept heures trente
Changement du Régisseur de Recette Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**
N° 1004/07 Présents ou représentés :
MM. THAON, MARY, MANFREDI, IPPOLITO, LEMOUTON, CONCAS, CORNIGLION & MMES MURRIS, EL HEFNAOUI, FLAVIEN-COHEN

Suite à différents problèmes rencontrés avec le Directeur Roger BRUN, ce dernier ne peut plus assurer les fonctions de Régisseur de Recettes du Syndicat. Il est donc proposé de mettre fin à ses fonctions et de nommer un nouveau Régisseur pour encaisser les cotisations des élèves.

Melle Maryline GERMANO, agent titulaire de catégorie C, étant en charge des inscriptions, il est proposé de la nommer Régisseur en remplacement de M. Roger BRUN, et de maintenir M. Renaud BRANDI comme Suppléant.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1/ Décide de la cessation de fonctions de M. Roger BRUN en qualité de Régisseur.
- 2/ Décide de nommer Melle Maryline GERMANO en qualité de Régisseur à compter du 3 mai 2010.
- 3/ Décide de confirmer M. Renaud BRANDI en qualité de Régisseur Suppléant.

VOTES : Pour = 20 / Contre = 0 / Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

